



LIVRET D'ACCUEIL

du nouvel
adhérent CFTC

Bienvenue !

***« Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts
par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix »***

Préambule de la Constitution de 1946

***« Tout salarié, quels que soient son sexe, son âge, sa nationalité,
peut librement adhérer au syndicat professionnel de son choix »***

Article L2141-1 du Code du travail

Bienvenue

Depuis 1887, des femmes et des hommes se sont battus pour créer les premiers syndicats chrétiens, fonder la CFTC en 1919, la reconstruire en 1945, la maintenir en 1964 et la faire vivre jusqu'à aujourd'hui. Le syndicalisme CFTC a su s'adapter aux évolutions politiques, économiques et sociales, tout en se référant aux mêmes principes. Il a su faire la preuve de la pertinence de ses valeurs et de ses choix. Dans un monde en pleine évolution où nos contemporains, de plus en plus nombreux, cherchent des sources d'espoir et des références solides, il est en mesure de répondre à leurs attentes.

Les évolutions du monde du travail, notamment celles liées à la mondialisation, le développement de la flexibilité, la réduction du temps de travail, la réforme des retraites ont et auront demain des effets de plus en plus importants sur l'organisation des temps de vie au quotidien et tout au long de la vie active, ainsi que sur les possibilités de concilier vie personnelle, vie familiale et vie professionnelle. Il est indispensable d'apporter un nouveau regard sur le travail qui ne doit pas se réduire au travail salarié. C'est ce projet « Un (nouveau) statut du travailleur » que porte la CFTC depuis 2006.

Au-delà du projet, mettre la personne au cœur de la problématique syndicale se traduit tous les jours dans les actions portées par nos équipes. Que ce soit au sein de nos sections syndicales, de nos syndicats et Fédérations ou encore dans les missions de nos structures géographiques, la personne prévaut dans chacune de nos actions. Syndicat de construction sociale, ne se reconnaissant pas dans la lutte des classes, la CFTC privilégie la négociation au blocage, la concertation et l'écoute aux oppositions systématiques. Pour autant, elle ne s'interdit pas tout mouvement de grève lorsque qu'elle considère que l'essentiel, à savoir la dignité de la personne, est touché.

Vous avez décidé de rejoindre notre très chère CFTC, et nous en sommes ravis. Que ce soit dans votre recherche d'information économique et sociale, dans une meilleure compréhension de vos droits au travail, ou encore dans la résolution d'un conflit, nous allons tous nous mobiliser pour vous accompagner au mieux. Et demain, peut être souhaitez-vous militer à nos côtés... La solidarité n'est pas un vain mot, mais bel et bien une réalité CFTC.

La CFTC, syndicat de construction sociale, est et sera présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts et vous conseiller dans vos démarches.

À très bientôt,

Philippe LOUIS,
Président Confédéral

L'histoire de la CFTC, ses valeurs

La **Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)** est une organisation syndicale créée en 1919. Depuis plus de 90 ans, elle s'inspire des valeurs sociales chrétiennes pour défendre le développement matériel, intellectuel et moral de tout homme.

Elle considère que l'organisation sociale en général et l'économie en particulier doivent être mises au service de tous les travailleurs, qu'il s'agisse des **salariés du secteur privé, des agents de la fonction publique, des demandeurs d'emploi, des retraités et de leur famille**. Seule une société qui place **l'Homme au cœur de son projet** et qui promeut le bien commun est une société tournée vers l'avenir.

Pour y parvenir, la CFTC agit en toute **indépendance** vis-à-vis de tout groupement politique, économique ou religieux. Elle privilégie le **dialogue social et la négociation à tous les niveaux** : dans l'entreprise, la branche et au niveau national interprofessionnel. La grève n'est qu'un moyen d'action à utiliser en dernier recours quand les autres voies ont été épuisées.

Tout au long de son histoire, la CFTC s'est faite acteur de la **construction sociale**. Ses propositions ont inspiré ou permis le développement de la politique familiale, des retraites, de la liberté scolaire...

Depuis 2006, elle promeut un nouveau « **Statut du travailleur** » qui vise à garantir à chacun un revenu digne et des droits sociaux (formation, santé, retraite...) dans le cadre d'un parcours professionnel marqué par des ruptures choisies ou subies.

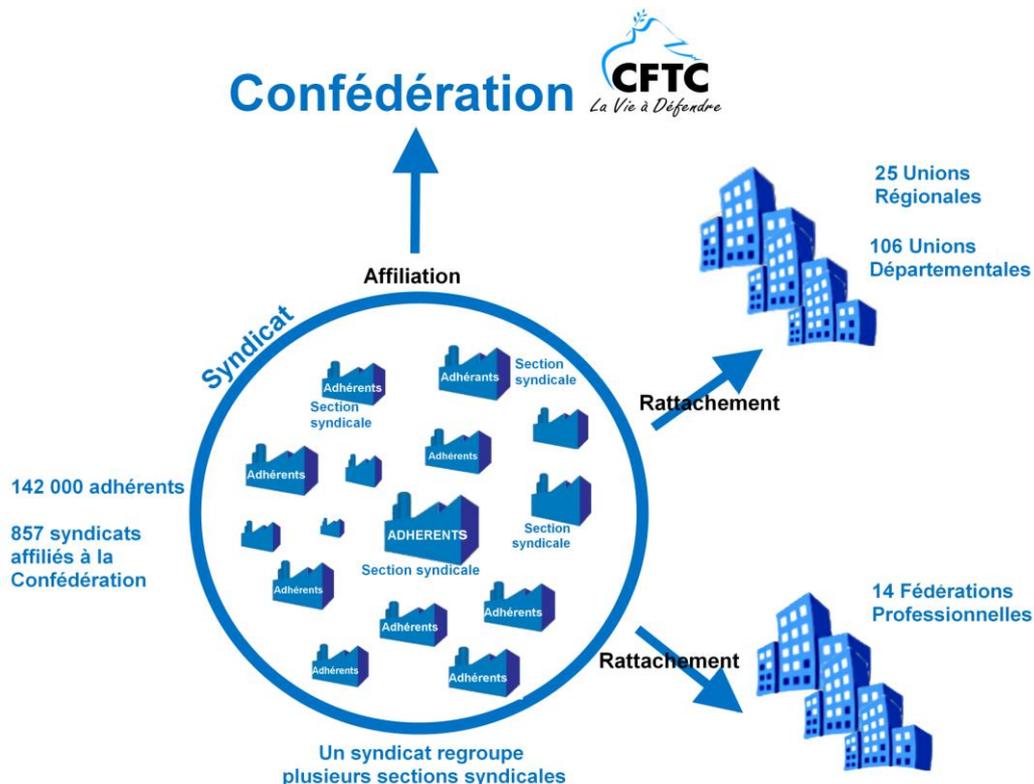
Les **50 propositions** votées lors du Congrès confédéral de Poitiers en novembre 2011 concernent :

- une meilleure conciliation des temps de vie personnels et professionnels ;
- la participation des salariés aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- le soutien de l'activité et de l'emploi dans les TPE ;
- la liberté et le pluralisme syndical ;
- ...

Aujourd'hui, la CFTC rassemble plus de **142 000 adhérents** dans tous les secteurs d'activité et toutes les régions, quels que soient leur sexe, leur statut professionnel, leur âge ou leur religion.

Le syndicat CFTC

Forte de ses 142 000 adhérents, la CFTC compte aujourd'hui **857 syndicats affiliés à la Confédération**. Elle est organisée selon une double structure : professionnelle et géographique. Chaque organisation a pour principal objectif d'apporter le meilleur service à ses adhérents. On distingue **4 services essentiels** : le conseil juridique, la formation, la communication et le soutien dans l'action syndicale. Ces services sont assurés par les diverses structures CFTC.



Le syndicat : Il est l'organe de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs. Il peut être départemental, multi-départemental ou national. Il est représenté sur les lieux de travail par des sections syndicales d'entreprise. Il regroupe des personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou connexes. Le syndicat nomme les délégués syndicaux (DS) dans les établissements ou entreprises qui relèvent de son champ de compétence professionnel et géographique. Lorsqu'il existe des sections syndicales, aucune désignation ne peut être établie sans consultation de ces dernières. La constitution de ces sections syndicales en entreprise est le seul moyen d'assurer la représentation des intérêts matériels et moraux des salariés.

Les Fédérations regroupent chacune tous les syndicats de même profession (ou « branche »). La Fédération coordonne l'action des syndicats et doit les accompagner au niveau technique et du développement. Aujourd'hui, il existe 14 Fédérations professionnelles. Les Fédérations Commerce-Services-Force de Vente, Métallurgie, Éducation privée, Santé Sociaux et les collectivités territoriales représentent plus de 60% des adhérents.

La structure géographique comprend principalement des Unions départementales (UD) et des Unions régionales (UR). Chacune de ses Unions, à son niveau, assure la représentation de l'ensemble des organisations CFTC de son secteur. Elle les coordonne, les aide, organise des actions communes de formation. La CFTC compte aujourd'hui, 25 UR et 106 UD. Les régions les plus fortes en nombre d'adhérents sont l'Île-de-France, l'Alsace, la Lorraine et le Nord-Pas de Calais. Ces régions comptent 50% des adhérents CFTC. Le lieu de rattachement d'un adhérent dépend de son lieu d'activité principale et non de son domicile.

Les instances confédérales

Le terme « Confédération » recouvre deux réalités différentes. Il s'agit, d'une part, du mouvement CFTC, c'est-à-dire de l'ensemble des organisations composant la CFTC et d'autre part de la structure confédérale, union de syndicats régie par le Code du travail.

Le **Congrès confédéral** est l'instance suprême de la CFTC. Il se réunit tous les 3 ans sur convocation du Conseil confédéral. Il est composé de représentants des syndicats.

Le **Conseil confédéral** est élu pour 3 ans. Il reçoit du Congrès les pleins pouvoirs pour administrer la CFTC conformément aux orientations fixées en Congrès. Il est composé de 45 membres (23 désignés et 22 élus) et se réunit au moins 5 fois par an. Le Conseil confédéral administre la Confédération.

Il a notamment le pouvoir :

- d'affilier ou de désaffilier les syndicats ;
- de fixer le positionnement de la CFTC sur tout dossier politique, économique ou social ;
-

Le **Bureau confédéral** est élu par le Conseil confédéral et regroupe en son sein, une équipe de 12 à 16 membres dont :

- le Président qui veille à la bonne marche de la Confédération et à l'application des statuts. Il représente officiellement la Confédération ;
- le Secrétaire Général qui est responsable de l'activité générale du mouvement et du fonctionnement des services confédéraux. Il est entouré de Secrétaires Généraux Adjointes ;
- le Trésorier Général qui assure le contrôle permanent de la gestion financière de la Confédération dans le cadre du budget.

Lors du Congrès de Poitiers en novembre 2011, ont été élus pour 3 ans :

- **Philippe LOUIS**, Président confédéral. 56 ans, il est marié et père de 2 enfants. Cheminot de métier, alsacien d'origine, il a adhéré à la CFTC en 1979 ;
- **Pascale COTON**, Secrétaire Générale confédérale. 50 ans, elle est mère de 3 enfants. Elle adhère à la CFTC en 1983 et rejoint la Fédération Postes et Télécoms ;
- **Bernard SAGEZ**, Trésorier confédéral. 54 ans, cadre supérieur de santé, il adhère à la CFTC en 1986 et occupe ses premières fonctions en 1988 en tant que représentant syndical à l'hôpital de Molsheim.

Le Bureau confédéral dispose de la délégation de pouvoirs permanente du Conseil confédéral auquel il rend compte des initiatives qu'il est appelé à prendre entre 2 Conseils confédéraux. Le Bureau confédéral se réunit au moins une fois par mois et constitue, parmi ses membres et sous sa responsabilité, une Commission exécutive pour l'expédition des affaires courantes et pour prendre, à titre exceptionnel, des décisions urgentes.

Votre cotisation, comment ça marche ?

Les ressources des organisations sont principalement constituées par les cotisations, des subventions (Conseils régionaux...) et des publicités dans nos magazines.

Un principe : la transparence financière

Depuis 2010, tous nos comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes puis publiés sur notre site internet (www.cftc.fr). Gage de sérieux et de bonne gestion, la certification prouve que la CFTC est capable de s'adapter et qu'elle a les moyens d'envisager l'avenir sereinement.

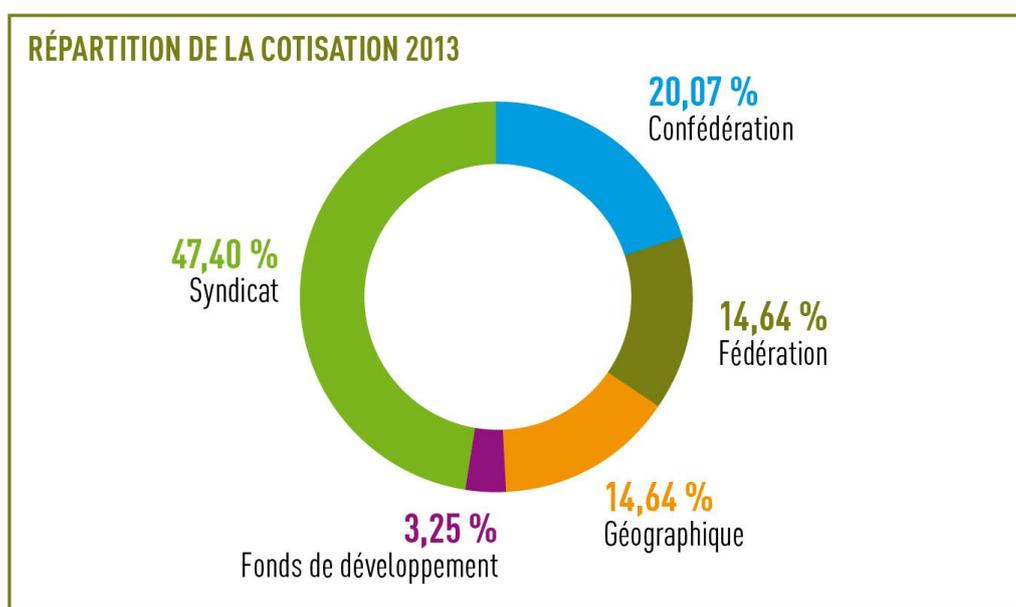
Suite au Congrès de 2011, le montant de la cotisation a été indexé sur la hausse du Salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic). La cotisation minimale annuelle passe ainsi à 110,64 € (12 fois le Smic horaire au 1^{er} janvier de l'année précédente, soit $12 \times 9,22 \text{ €} = 110,64 \text{ €}$). Qu'ils soient imposables ou non, tous les adhérents ont dorénavant droit à un crédit d'impôt au titre des cotisations syndicales (à mentionner lors de la déclaration des revenus perçus en 2012). Ce nouveau crédit d'impôt remplace la réduction d'impôt (sur le revenu) accordée au titre des cotisations syndicales hier réservée exclusivement aux adhérents salariés et fonctionnaires imposables.

Trois grands champs de répartition

Tout adhérent à la CFTC verse une cotisation qui varie selon la tranche de revenus, la région et le secteur professionnel (en vertu du principe de subsidiarité). Celle-ci est répartie en trois parts :

- une part fixe gérée par la Confédération (et ensuite répartie selon le camembert ci-contre) ;
- une part variable fixée par le syndicat ;
- une part variable facultative qui correspond à un service supplémentaire de la Fédération professionnelle ou de la structure géographique.

La cotisation versée sert à assurer de nombreux services : abonnements aux publications, droit à la formation syndicale, protection juridique... elles financent aussi, bien entendu, des frais de fonctionnement, de personnel, de communication...



Je suis adhérent(e) à la CFTC

Je bénéficie de nombreux avantages

Etre adhérent(e) CFTC, c'est disposer de droits et d'avantages.

Un adhérent = Une voix

Adhérer à la CFTC, c'est avant tout la possibilité de participer à la vie du syndicat ou de sa section syndicale : élire ses dirigeants, se prononcer sur la politique du syndicat tous les ans lors de l'Assemblée générale (AG), consulter la comptabilité du syndicat.

Une mutuelle qui nous ressemble

La mutuelle CFTC-PMF a été créée en 1985 pour les adhérents CFTC et leur famille. Les garanties sont accessibles sans déclaration ni questionnaire, quels que soient les antécédents médicaux lors de la souscription du contrat.

Pour en bénéficier il faut :

- être adhérent CFTC à jour de cotisation (aucune ancienneté requise) ;
- être affilié à la Sécurité sociale ou tout organisme obligatoire, à titre personnel ou comme ayant droit ;
- être âgé de 16 ans au moins ;
- souscrire le contrat le plus adapté à sa situation.

Pour en savoir plus, contactez la Protection Mutuelle Familiale CFTC, Tél : 03 90 22 25 84 – info.pmf.cftc@sfr.fr. Munissez-vous de votre code INARIC.

Des conseils gratuits pour tous

Adhérer à la CFTC, c'est aussi bénéficier du service d'information juridique de la MACIF. Depuis plus de 25 ans, la CFTC a élaboré avec la MACIF un accord de partenariat qui permet aux militants et adhérents de bénéficier automatiquement :

- d'une **protection juridique dans le cadre de son activité professionnelle (contrat ou activité)**. L'adhérent CFTC doit justifier de 6 mois de cotisation au 1/1/2013. Ce contrat MACIF « **Protection juridique vie au travail** » défend l'adhérent dans un litige qui l'oppose à son employeur (licenciement individuel ou mesure disciplinaire) mais aussi lorsque sa responsabilité personnelle est mise en cause à la suite d'une faute, d'une erreur dans l'exercice de ses fonctions professionnelles. Selon certaines dispositions, il prévoit la mise à disposition d'un avocat ou le défraiement de l'avocat de l'adhérent et la prise en charge des frais de justice. Consultez la notice de ce contrat sur www.cftc.fr espace adhérents rubrique avantages/MACIF puis contactez votre structure de proximité.
- de conseils juridiques suites à des **litiges de votre vie personnelle**. Des juristes experts sont à votre écoute pour répondre immédiatement par téléphone à toute question d'ordre privé : consommation, logement, fiscalité, loisirs, famille, voisinage... Pour une recherche approfondie, un délai de 48h peut être nécessaire. Ce service est ouvert du lundi au samedi inclus (hors jours fériés) de 8h à 20h. Composez le **02 51 86 61 09** muni de votre code INARIC.

Et également (hors contrat MACIF) :

- d'un large **réseau de conseillers juridiques** et conseillers du salarié, de défenseurs prud'homaux, de conseillers prud'hommes, de militants compétents vis-à-vis de la profession. Autant de soutiens pour y voir plus clair et être bien défendu! Contactez votre section syndicale ou votre syndicat.
- de conseils auprès d'un **réseau de 4 000 mandatés** désignés auprès d'organismes paritaires (Sécurité sociale, retraites, logement...) et installés au plus près de chez vous. Pour être mis en contact avec celui de votre département et de l'organisme recherché, déposez votre demande sur le site internet www.cftc.fr, rubrique « les Experts ». Réponse sous 72h.

Des informations disponibles au plus tôt

Adhérer à la CFTC, c'est aussi bénéficier des communications locales, fédérales et confédérales. À ce titre, la Confédération met à votre disposition les publications suivantes :

- **La Vie à défendre**, bimestriel : magazine des adhérents de la CFTC, il traite de l'actualité sociale, économique et syndicale. Il offre une information vulgarisée, accessible à tous. A tout moment, vous pouvez participer à sa rédaction en collaborant à la page 6 Agora. Pour nous écrire, communication@cftc.fr.
- **Espace adhérent du site internet www.cftc.fr** : Retrouvez toute l'actualité CFTC sur le site internet : articles, conseils, communiqués... et à travers son espace réservé aux adhérents, des informations plus confidentielles (accessible avec votre code INARIC).
- **Les newsletters Flashcom et e-Lettre confédérale** : Depuis le site internet, inscrivez-vous aux newsletters, afin de recevoir en temps réel dans vos boîtes mail, nos communications. Inscrivez-vous au *flashcom* pour recevoir deux fois par semaine une brève information politique et syndicale. Inscrivez-vous à la *e-Lettre* confédérale pour recevoir un décryptage hebdomadaire de l'actualité économique et sociale.

Des objets promotionnels à la Boutique CFTC

En adhérant à la CFTC, vous accédez aussi aux publications non périodiques de la CFTC (guides, études...) et à ces objets promotionnels (coque iphone, clé USB, agendas...). Commander à la Boutique CFTC, c'est :

- l'assurance d'une **livraison rapide** en colissimo
- la vente à **prix coûtant**
- un **interlocuteur unique**

Pour toute question, vous pouvez contacter la Boutique CFTC laboutique@cftc.fr ou 01 73 30 43 50.

Devenir militant CFTC

Être militant(e) CFTC, c'est avant tout s'engager auprès des salariés. Le militantisme ne se formalise pas, il se vit au quotidien sous différentes formes : représenter les salariés au sein de son entreprise, contribuer aux actions de communication organisées par les structures géographiques, représenter la CFTC dans les organismes paritaires (CAF, CPAM...), devenir un membre actif sur nos réseaux sociaux. Pour ceux qui voudraient s'engager plus activement, la CFTC leur apporte un soutien.

Des possibilités de formation

Parce qu'un militant formé et informé, c'est aussi une personne plus efficace pour défendre les intérêts des salariés et le positionnement CFTC, des parcours de formation sont proposés via notre Institut Syndical de Formation (ISF). Par ailleurs, votre parcours de militant peut aussi faire l'objet d'une validation des acquis. Contactez le responsable formation de votre UR ou Fédération.

Une prise en charge financière en cas d'accident

De même, la CFTC via le contrat MACIF « **Contrat solidarité vie syndicale** » protège tous ses militants en cas d'accident dans le cadre de leur activité syndicale (réunion, stage, distribution de tracts...).

Ce plan de protection s'articule autour de 4 garanties :

- les dommages corporels dus à un accident ;
- l'assistance ;
- la responsabilité civile ;
- les dommages au véhicule (vol, vandalisme accident avec tiers identifié).

Après avoir fait votre déclaration auprès de votre assureur personnel, consultez la notice de ce contrat sur www.cftc.fr espace adhérents rubrique avantages/MACIF puis contactez votre structure de proximité.

Une plateforme pour organiser vos élections professionnelles

Pour vous assister, vous conseiller et vous accompagner dans vos élections professionnelles, en complémentarité des structures CFTC de proximité (Fédérations, Unions régionales ou départementales), contactez la plate-forme élections professionnelles (PEP's) au **01 73 30 43 20** ou elections@cftc.fr

Une communauté Facebook et Twitter

Rejoignez la **communauté Facebook** de la CFTC et ses 2 000 fans ! Suivez l'actualité du syndicat, partagez des contenus exclusifs. Dites-le haut et fort « J'aime la CFTC » ! Destinée à tous les adhérents, militants et sympathisants CFTC, la page « Fan » CFTC permet de suivre en temps réel les communiqués de presse, les photos et vidéos de la CFTC, l'agenda des prochains grands événements de la CFTC et bien plus encore... www.facebook.com/syndicatCFTC

Vous pouvez aussi **twitter** CFTC. Avec des textes courts (moins de 140 caractères) : c'est rapide, simple et surtout efficace pour mener une action syndicale n'importe où (en pleine manifestation en envoyant un tweet depuis son smartphone, avant la reprise d'une négociation pour informer les salariés des avancées obtenues...). Rejoignez les 1 200 abonnés CFTC sur www.twitter.com/syndicatCFTC.

Pour se familiariser avec vos représentants

Dans l'entreprise, les acteurs du dialogue social sont :

- les élus du personnel ;
- les membres du comité d'entreprise (CE) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;
- les délégués syndicaux (DS).

Les délégués du personnel (DP) sont élus par les salariés

Ils présentent à l'employeur les réclamations individuelles ou collectives.

Dès qu'une entreprise emploie 11 personnes, elle est tenue d'organiser des élections de DP.

Le comité d'entreprise (CE) gère les activités sociales et culturelles de l'entreprise et est consulté sur les conditions d'emploi et de travail du personnel, la durée du travail... et de plus en plus sur des questions économiques. Il est aujourd'hui un acteur clé dans les procédures de licenciement économique.

L'employeur doit organiser l'élection d'un CE dans les entreprises de plus de 50 personnes. Dans les PME de moins de 50 personnes, la mise en place d'un CE est possible sous certaines conditions. Dans ces petites entreprises, les DP exercent les fonctions économiques du CE.

Délégation Unique du Personnel (DUP) : dans les PME de moins de 200 personnes, l'employeur peut mettre en place une Délégation Unique du Personnel, dans laquelle les élus sont en même temps DP et membres du CE.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) : la constitution d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail est obligatoire dans les établissements d'au moins 50 salariés. En dessous, il est possible d'en créer un, le DP y remplit à peu près les mêmes missions.

Délégué Syndical (DS) : dans toutes les entreprises, les organisations syndicales représentatives (comme la CFTC par exemple) peuvent créer une section syndicale. Elle est dotée de moyens lui permettant de défendre les intérêts des salariés.

Dans celles de plus de 50 personnes, elles peuvent y nommer un Délégué Syndical. Le DS représente la CFTC et négocie les conventions et accords collectifs applicables à tous les salariés adhérents ou non. Dans les entreprises de moins de 50 personnes, les organisations syndicales peuvent désigner un DP comme DS.

Représentant de Section Syndicale (RSS) : il est désigné par son syndicat lorsque celui-ci n'a pas fait la preuve de sa représentativité. Il bénéficie des mêmes prérogatives que le Délégué Syndical à l'exception de la capacité à négocier des accords collectifs. Cette désignation est subordonnée à la création d'une section syndicale et n'est possible que dans les entreprises de plus de 50 salariés. Dans celles de moins de 50 salariés, un délégué du personnel peut être désigné comme RSS pour la durée de son mandat.

MES PARTENAIRES

La **MACIF**, l'**INPC**, **Mutex**, **Humanis**, **Le Groupe Chèque déjeuner**, **Réunica** et **Chèques Vacances** sont tous les jours aux côtés de nos adhérents, et militants CFTC pour les accompagner dans leur mission. La CFTC est heureuse de pouvoir compter sur le soutien de ses partenaires, que ce soit dans le cadre d'actions communes de protection des salariés, d'accompagnement des délégués et élus de CE au sein des entreprises, mais aussi dans les services qu'elle apporte à ses adhérents dans tous leurs temps de vie. Tous partagent aux côtés de la CFTC les valeurs de solidarité, de professionnalisme et de modernisme qui lui sont chères.



MES CONTACTS CONFÉDÉRAUX

- **Accueil (Pantin)** : 01 73 30 43 01 – accueil@cftc.fr
- **Plate-forme INARIC** : 01 73 30 43 88 – inaric@cftc.fr
- **Plate-forme Élections Professionnelles (Pep's)** : 01 73 30 43 20 – elections@cftc.fr
- **La Boutique CFTC** : 01 73 30 43 50 – laboutique@cftc.fr
- **Service communication** : 01 73 30 49 25 – communication@cftc.fr

N° ADHÉRENT (CODE INARIC) :

MES CONTACTS LOCAUX

La CFTC, syndicat de construction sociale,
est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts
et vous conseiller dans vos démarches.